

Conseil de Paris du 18 mai 2020

Vœu relatif à la pérennisation des dispositifs d'aide alimentaire mis en oeuvre en réponse à la crise du COVID-19

déposé par David Belliard, Fatoumata Koné, Jacques Boutault, Antoinette Guhl, Marie Atallah et les élu.e.s du groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant la crise sanitaire actuelle et le confinement généralisé qui a constitué la stratégie d'action de lutte contre la propagation de l'épidémie de COVID-19 jusqu'au 11 mai 2020 ;

Considérant que le confinement a été à l'origine d'un ralentissement et parfois de l'arrêt d'un grand nombre d'activités ;

Considérant l'impact financier considérable de cette baisse d'activité sur les revenus des Parisien.ne.s et tout particulièrement des plus précaires ;

Considérant l'augmentation de la part du budget des ménages allouée aux courses alimentaires pendant le confinement, causée notamment par la fermeture des marchés alimentaires qui permettent d'ordinaire l'achat de produits frais à moindre coût, et par les repas supplémentaires habituellement pris en charge par les établissements scolaires ;

Considérant la situation de quasi-monopole dans laquelle se sont retrouvées les grandes chaînes de distribution pour l'approvisionnement alimentaire des Parisien.ne.s, qui a nui à la fois aux commerçant.e.s non sédentaires et aux maraîcher.e.s, mais aussi aux habitant.e.s qui ont pu constater une augmentation du prix des denrées en de nombreux points de distribution ;

Considérant que, d'après l'étude publiée en août 2019 par Familles rurales, pour manger 400 grammes de fruits et légumes par jour (portion recommandée par le Programme national nutrition santé), une famille de deux adultes avec deux enfants doit dépenser entre 117 euros et 222 euros par mois ;

Considérant le problème de santé publique que constituent les mauvaises habitudes alimentaires et la nécessité de garantir à tou te s l'accès à des produits frais et de qualité ;

Considérant que selon le baromètre du Secours populaire, parmi les personnes gagnant moins de 1 200 euros par mois en 2018, la moitié assurait avoir des difficultés financières pour manger des fruits et légumes frais tous les jours ;

Considérant la demande, portée depuis 2008 par les écologistes de Paris, de créer une "Carte Fruits et Légumes" visant à permettre aux personnes les plus démunies d'acheter des fruits et légumes de saison dans des magasins homologués et d'avoir ainsi accès à une alimentation équilibrée à un prix accessible ;

Considérant les opérations de bons d'achat de fruits et légumes "ciblés si possible sur les populations faibles consommatrices, afin d'encourager la découverte de ces produits" recommandées par le Programme national nutrition santé 2006-2010 ;

Considérant l'Action 12 de la Stratégie de Paris pour une alimentation durable, adoptée le 3 mai 2018 par le Conseil de Paris, qui prévoit notamment un "dispositif de carte solidaire « fruits et légumes » pour les populations en situation de précarité afin de favoriser la consommation de produits frais des ménages et d'améliorer leur statut nutritionnel";

Considérant l'appel à la création d'un chèque fruits et légumes "pour les populations en grande difficulté", lancé par l'association interprofessionnelle des métiers du fruit et du légume lors du Salon de l'agriculture de février 2020 ;

Considérant que les difficultés économiques d'un grand nombre de ménages sont susceptibles de perdurer pendant une longue période et que nous avons le devoir de garantir l'accès à une alimentation équilibrée, à un prix raisonnable pour toutes et tous ;

Considérant les mesures d'aide alimentaire salutaires prises par la municipalité en réponse à la crise provoquée par la propagation du Covid-19 : distribution de repas pour personnes sans-abri dans 19 sites de Paris et de la petite couronne, points "ressources" de confection et de distribution de sachets repas individuels, travail avec le diocèse et 28 paroisses pour des distributions quotidiennes de repas, distribution de "paniers des essentiels" de fruits et légumes fournis gratuitement aux familles précaires par le CASVP, vente à 20€ les 10 kg de fruits et légumes de "paniers des essentiels", aide financière exceptionnelle pour les achats alimentaires des familles bénéficiant des tarifs de cantine les plus abordables ;

Considérant que le déconfinement ne saurait être que progressif et que les besoins auxquels répondent ces dispositifs continueront à être présents après la résorption de l'épidémie.

Aussi, sur proposition de David Belliard, Fatoumata Koné, Jacques Boutault, Antoinette Guhl, Marie Atallah et des élu.e.s du groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu à la Préfecture de Police de Paris et à la Maire de Paris :

- que les aides financières pour l'alimentation des familles bénéficiant des tarifs de quotients familiaux 1, 2 et 3 soient pérennisées au-delà de la période de confinement;
- qu'un budget spécial pour le maintien au-delà de la période de confinement des "paniers des essentiels" en direction des publics précaires soit inscrit au budget rectificatif 2020 et que soit étudiée la possibilité de fournir des paniers de format réduit pour les personnes seules ou les petits foyers (parent seul avec un enfant, couple sans enfant);
- que les points de distribution alimentaire pour personnes sans-abri mis en place pendant la durée du confinement soient pérennisés ;
- que la réouverture sécurisée des marchés de la ville à partir du 11 mai s'accompagne, là où cela est possible, d'extensions piétonnes permettant le respect des mesures de distanciation physique.